

## **Présider et animer le CSE**

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE et  
lui donner sa place dans le dialogue social

### **Objectifs :**

- Connaître les différentes attributions du CSE
- Sécuriser le fonctionnement de cette instance
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance.
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE pour exercer leur mandat.

### **Participants et pré-requis :**

Chef d'entreprise, acteurs RH.

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute demande d'adaptation.

*Pré-requis :* Aucun.

### **Méthode pédagogique :**

Formation en présentiel avec un formateur.

Notre formatrice, bénéficie d'une expérience de plus de 20 années en tant que juriste en droit social. Elle intervient auprès des entreprises des domaines industriel et de services en droit du travail, dialogue social et développement des ressources humaines.

Apports théoriques éclairés par des situations concrètes.

Cas pratiques, jeux pédagogiques, mises en situation.

### **Evaluation :**

Les acquis seront évalués par un QCM de fin de formation.

### **Durée, dates et lieux :**

Entreprise moins de 50 salariés :

1 jour soit 7 heures

Entreprise à partir de 50 salariés :

2 jours soit 14 heures

Délais d'accès : de 7 jours à 3 mois selon le mode de financement.

## **Programme :**

### **1. Attributions communes du Comité Social et Économique (CSE)**

- Les différents domaines de compétences : vie économique et financière, organisation de l'entreprise, santé et conditions de travail...
- Réclamations individuelles et collectives
- Informations et consultations
  - o informations et consultations récurrentes et ponctuelles : domaines, périodicité, possibilité d'adaptation par accord
  - o modalités de consultation : procédure, délais, contestation, articulation avec le CSE central, niveau de consultation en fonction de l'organisation de l'entreprise et du groupe
- Le rôle en santé, sécurité et conditions de travail (à jour de la loi Santé du 23 juillet 2021)
- Le référent harcèlement sexuel et agissement sexiste
- Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical

*Application pratique : quiz sur les éléments de cette partie*

### **2. Règles d'exercice du mandat au CSE**

- Heures de délégation : nouvelles modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation
- Liberté de déplacement - Modes de communication (affichage, tracts, NTIC)
- Formation des membres
- Recours à expertises
  - o nouveaux domaines d'expertise - nouvelles procédures et possibilités de recours
  - o nouvelles répartitions de prise en charge financière

*Application pratique : gestion des heures de délégation*

### **3. Fonctionnement du CSE**

- Règlement intérieur
- Commissions à partir de 300 salariés
- Réunions : périodicité, réunions extraordinaires, participants, ordre du jour, compte-rendu ...
- Base de Données Économiques et Sociales (BDES) : accès, structure, adaptation par accord
- Moyens financiers : subventions, possibilités d'utilisation, obligations incombant au CSE

*Application pratique : quiz sur le fonctionnement*

### **4. Protection des membres du CSE**

- Bénéficiaires de la protection - Domaines où s'exercent la protection
- Procédure, recours
- Délit d'entrave au CSE
  - o Définition et caractéristiques
  - o Sanctions encourues

*Application pratique : analyse des décisions jurisprudentielles*

### **5. Attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

- Mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- Analyse des risques et enquêtes
- Visite d'inspections du CSE
- Pouvoir d'initiative et de propositions
- Base de Données Économiques et Sociales (BDES) : accès, structure, adaptation par accord
- Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"

*Application pratique : cas pratique sur les attributions spécifiques du CSE*